



Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
3412-MB/SC

## **ARRETE N°2024/2263**

### **portant délégation de fonctions et de signature**

❖❖❖

#### **Le Maire de Mulhouse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 du 2 février 2023 puis du 7 novembre 2024 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, du 2 février 2023 et du 7 novembre 2024

**arrête :**

#### **Article 1**

L'arrêté de délégation de fonctions n° 2023-251 du 2 février 2023 est abrogé.

#### **Article 2**

**Monsieur Alain COUCHOT**, né le 25 juin 1962, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, est officier d'Etat Civil, en vertu de l'article L 2122-32 du Code Général des collectivités territoriales.

En qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint, il est chargé des affaires générales et d'une fonction de représentation générale.

Délégation de fonction et de signature lui est donnée pour traiter des questions relevant du programme de renouvellement urbain, du logement, des relations avec les bailleurs sociaux, de l'habitat indigne, de l'aménagement et du cadre de vie.

Délégation de fonction et de signature lui est également donnée pour exercer les pouvoirs de police afférents aux questions précitées.

Délégation de signature lui est donnée pour traiter les actes administratifs et budgétaires relatifs à l'évènement « Mulhouse 800 ans d'histoires ».

Il reçoit également délégation pour la signature, lorsqu'il est de permanence, des arrêtés et actes pris en application de l'article L 3213-2 du Code de Santé Publique.

### **Article 3**

Les délégations visées à l'article 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

### **Article 4**

Elles prennent effet à ce jour et sont valables pour la durée du mandat du Conseil Municipal issu des élections du 28 juin 2020, sauf révocation de ma part.

### **Article 5**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Alain COUCHOT
- à M. le Sous-Préfet de Mulhouse
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés

Fait à Mulhouse, le 7 novembre 2024

Madame le Maire  
  
Michele LUTZ

Spécimen de signature :

Spécimen de paraphe :

#### Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- au service du secrétariat général pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse
- au service des affaires démographiques
- au service contrôle et comptabilité centrale
- au service ressources humaines
- au service affaires juridiques
- à la direction culture
- au pôle développement urbain
- la Haute Autorité pour la transparence de la Vie Publique (HAPTVP)
- à M. le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse
- à M. le Trésorier Principal de Mulhouse